

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE



12 février 2026

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du PV de la séance du 06/11/2025

2. Retours et questions des résidents

3. Retours et questions des familles

4. Adoption du rapport d'activité 2025 du CVS

5. Amélioration de la qualité du service rendu :

- ➔ Les réclamations – Bilan 2025
- ➔ Les évènements indésirables – Bilan 2025
- ➔ Les évènements appréciables – Bilan 2025

6. Tarification et contrat de séjour :

- ➔ Augmentation de la participation forfaitaire autonomie
- ➔ Nouvelles annexes - Recueils de consentement
- ➔ Travaux et aménagements

7. Informations et questions diverses

Adoption du procès-verbal de la séance du 06/11/26

(PV transmis le 02/02/2026)

Retours et questions des résidents

Questions transmises par les animateurs suite aux rencontres
avec des résidents et tour de table en séance

RETOURS DES RÉSIDENTS DE CHAMPTOCÉ

Restauration :

- ☹️ « Le soir, on mange mal ».
- ☹️ Trop petites quantités, en particulier le soir.
- ☹️ Certains plats sont trop secs.
Ex. midi 02/02 : poisson meunière et pommes de terre vapeur. Pour beaucoup, la sauce manquait.
- 😊 Les plats sont assez variés.

Hébergement :

- 😐 Ménage : les parties communes sont bien entretenues, mais « Pas assez souvent dans les chambres ».
- ☹️ Linge : beaucoup de pertes.
- ☹️ Une résidente se plaint de courriers égarés.
- ☹️ « Les boîtes aux lettres sont inutiles, trop dures à ouvrir ».

RETOURS DES RÉSIDENTS DE CHAMPTOCÉ

Accompagnement :

- ☹ Pour quelques résidents, certains personnels soignants sont trop « brusques » dans leurs gestes.
- 😊 ***Vous sentez-vous écoutés lors des soins ?*** : « Oui ».
- ☹ Certains personnels manquent de politesse, pas de « Bonjour ».

Activités : Globalement satisfaits.

« *Qu'est-ce que vous appréciez ici ?* »

- 😊 Bonne entente et bonne ambiance entre les résidents.

RETOURS DES RÉSIDENTS DE MONTJEAN

Hébergement :



Peut-on installer des sonnettes dans les couloirs à l'étage ?

Voir les échanges de la séance du 06/11/2025.



Peut-on rendre les balcons accessibles aux résidents en fauteuils ?

Le service technique va y réfléchir, mais la sécurité restera une priorité dans la recherche de solutions.

Restauration / Service :



Globalement très satisfaits, mais les légumes sont parfois tièdes.



Félicitations pour les fêtes.

Accompagnement :



Les résidents sont satisfaits de l'accompagnement qui leur est proposé par les soignants.

Fonctionnement en 12 heures sans incidence pour eux.

RETOURS DES RÉSIDENTS DE MONTJEAN

Activités :

- 😊 Les résidents sont satisfaits des sorties de Noël.
- 😊 Propositions régulières de veillées par les soignantes de nuit.
- 😞 Horaire de la gym douce (Siel Bleu) : trop tôt après le repas.
- 📍 Sorties pique-nique et piscine à prévoir aux beaux jours.

Séjour à Noirmoutier :

En cours d'organisation.

Les éléments sûrs :

- Lieu réservé : l'Estran, accessible PMR, du mardi 1^{er} au jeudi 03/09 (3 jours, 2 nuits)
- 7 résidents, accompagnés par 4 professionnels du site, dont 1 IDE
- Modalités de participation non encore définies : dépendront du matériel de soins pouvant être emportés.

RETOURS DES RÉSIDENTS DE ST GEORGES

Restauration / Service :

- 😊 Rien à redire sur la variété, les horaires, la température. Les soupes sont très bonnes, le service est parfait, purée systématique en remplacement.
- 😐 Les légumes manquent parfois de cuisson (haricots verts trop croquants, pommes de terre trop dures), la salade manque d'assaisonnement, la viande n'est pas toujours bonne, et parfois dure.
- 😐 Petits déjeuners : pas toujours de sucre, tranches de pain trop fines et trouées (beurre et confiture passent à travers).

Pour le sucre, ne pas hésiter à en demander au personnel.

Hébergement :

- 😊 Chambres neuves et agréables.
- 😞 Températures inégales suivant l'exposition. Un résident se plaint de l'isolation phonique.
- 😐 Couloirs : signalétique jolie mais difficile à lire.
- 😊 Salles à manger et salle d'animation agréables et propres.
- 📍 Salon « des familles » : utilisées par les résidents et parfois pour pâtisser. Petites salles derrière les SAM pour la belotte quand épidémie.

RETOURS DES RÉSIDENTS DE ST GEORGES

Si la directrice était devant vous, que voudriez-vous lui dire ? Lui demander ?

- Pas réellement de question.
- Les besoins sont satisfaits au quotidien. Le personnel est attentif et serviable, à tous les niveaux.

Activités :

- 😊 Les résidents aiment ce qui est proposé et ne veulent pas changé ce qui est déjà en place (loto tous les mercredis, même sans lots).
Proposition de refaire des concours de belotte avec les familles : les résidents sont pour.
- 😊 Les déplacements à La Possonnière sont appréciés.
- 😊 Sortie théâtre vendredi 06/02.
- ❗ À prévoir aux beaux jours : reprise des balades à l'extérieur (tour de l'étang...), demande de visiter la commune (dont l'abbaye), aller voir les expos photos dans les jardins.
- ❗ Grand repas avec les familles évoqué : *souhait de la direction de les reprendre en 2026. L'organisation est à étudier (disposition des tables en nombre).*
Rappel aussi de la possibilité d'emprunter une salle.

RETOURS DES RÉSIDENTS DE LA POSSONNIÈRE



Plein de projets pour cette nouvelle année et un extérieur à découvrir aux beaux jours.



Le personnel est très agréable et disponible, mais ne reste pas assez de temps lors des passages en chambre.



Ménage dans les chambres parfois insuffisant.

RECUEIL DES SOUHAITS DES RÉSIDENT(E)S

Les résidents sont aussi
des citoyens habitants
d'une commune.
Leur droit de vote reste un
droit, même en EHPAD.

Parole aux
représentants des
résidents et aux
animateurs...



Élections municipales

2026

Retours et questions des familles

Questions transmises le 05/02/26
suite à la rencontre préparatoire du 05/02/26

QUESTION 1 - TRANSMISE LE 05/02/2026

- **Les familles seront-elles consultées avant le changement des télévisions dans les chambres des résidents de l'EHPAD de La Possonnière ?** Par exemple, un résident habitué à un système de télécommande pourra-t-il conserver sa télévision ? De plus, les sites de Champtocé-sur-Loire et Montjean-sur-Loire seront-ils également concernés par ces changements ?

➔ *Cette décision fait suite à un échange en F3SCT avec les représentants des professionnels, au regard des contraintes liées à la surface des chambres, dont 98 % sont inférieures à 20 m².*

Ces dimensions restreintes rendent plus difficiles les déplacements et l'utilisation de certains équipements, notamment les chariots de soins. Il a donc été décidé d'équiper les chambres de télévisions adaptées, fournies par l'établissement et installées sur supports muraux. Cette organisation permet aussi de limiter les interventions répétées du service technique lors des changements.

Les résidents qui souhaitent conserver leur télévision personnelle peuvent bien entendu le faire. À ce jour, une seule personne a fait ce choix.

Les sites de Champtocé-sur-Loire et de Montjean-sur-Loire ne sont à ce jour, pas concernés par ce changement.

QUESTION 2 - TRANSMISE LE 05/02/2026

- **Serait-il possible d'harmoniser l'heure de distribution des journaux entre tous les EHPAD ?**

Il a été signalé au CVS qu'un certain nombre de résidents de Champtocé-sur-Loire préféreraient recevoir leurs journaux pendant le petit-déjeuner plutôt qu'à 10 heures.

➔ *Les résidents peuvent aborder cette question directement avec l'animatrice.*

Une organisation en fonction des souhaits de la majorité des résidents de chaque site est préférable à une harmonisation.



QUESTION 3 - TRANSMISE LE 05/02/2026

- **Pourrions-nous obtenir davantage d'informations concernant la commission de sécurité sur les réservations des salles communes à Saint-Georges-sur-Loire ? Nous avons été informés que le nombre de personnes autorisées dans les salles a été réduit (8 personnes ?).**

➔ *La capacité maximale des salles a été définie en tenant compte, d'une part, des possibilités de la cuisine centrale en matière de production des repas, et d'autre part, de l'espace disponible dans les locaux, notamment en ce qui concerne le mobilier (nombre de tables et de chaises).*

Ces éléments ont été pris en compte afin de garantir à la fois le confort des usagers et le bon fonctionnement du service.

Le nombre de personnes autorisées peut ainsi varier selon les salles et les configurations, et ne correspond pas systématiquement à un plafond unique mais résulte d'une analyse globale des contraintes techniques et organisationnelles.

Le nombre de personnes autorisé en fonction des salles est indiqué sur le formulaire « Confirmation de réservation » adopté en séance du CVS le 26/06/2025. Il n'y a pas eu de changement depuis.

Les modalités de réservation et les capacités ont également été présentées en réunions des familles.

RÉSERVATION DE SALLE ET REPAS

Diapositive
présentée en
CVS le
26/06/25 et
en réunions
des familles
des 17/06,
19/06, 23/06
et 03/07/25

Auprès de l'équipe d'accueil et d'admission
au moins 8 jours avant la date souhaitée

- Mise à disposition gracieuse, en dehors des besoins de l'EHPAD
 - Il n'est pas permis de les occuper sans demande préalable
 - Capacité et équipement variant selon les salles
- Renseignement auprès de l'accueil de la résidence *Art&Loire* :
accueil@lesligeriennes.fr ou 02 41 39 60 60

Engagement des proches à respecter le règlement intérieur
(soumis à l'avis du CVS le 26/06/2025)

- Gestion autonome des repas (pas de personnel à disposition)
- Nettoyage et rangement du matériel utilisé
- L'utilisation d'appareils électriques de type raclette est interdit

Si commande de repas : facturation au plus tard le mois suivant

Diapositive
présentée
en CVS le
26/06/25



CONFIRMATION DE RÉSERVATION

d'une salle et repas accompagnants

Date de validité : du 01/01/2022 au 31/12/2022, Page 1 sur 2

Réservation effectuée par M./Mme : _____
 Salle réservée le jour de l'événement : _____

Site Les Mayes de Châteaux - Champagnat/L.

☐ Salles des familles

☐ Salle d'animation

Site Landerroule - Le Puyssourioux

☐ PASA

☐ Salles des familles

Site Le Havre Algérien - Montjean/Laure

☐ Salles des résidents « A »

☐ Salles des résidents « B »

☐ Espace famille en salle d'animation

Site Arlequin - St Georges/Laure

☐ Espace Hall Service (de jour)

☐ Espace Van Gogh (PASA)

☐ Salles des familles Clacul

☐ Salles des familles Gabon

☐ Salles des familles Plat/Barin (1^{er} étage)

☐ Salle de réunion Vivatit

☐ Salle de réunion L. Basse

Nombre de personnes maximum*	Préférence de vaisselle	Préférence d'un lavabo	Heure d'arrivée (à partir de)	Heure de départ (après)
8	X		12 h	13 h
20			12 h	13 h

12	X	X	Libre	Libre
8	X		Libre	Libre

8	X	X	12 h	14 h
8	X	X	12 h	14 h
12	X		12 h	17 h 30

8	X	X	Libre	Libre
12	X	X	Libre	Libre
8	X		12 h	14 h
8	X		12 h	14 h
20			12 h	14 h
10			Libre	Libre
			Libre	Libre

* X compris le résident

Nombre de repas consommables, hors résident : _____
 Engagement du demandeur : _____
☐ J'atteste avoir reçu le règlement d'utilisation des salles et m'engage à ce qu'il soit respecté.

Visa du demandeur : _____ Date et lieu de l'agent d'accueil : _____

Merci de vous tenir à la prochaine confirmation le jour de l'événement.

18

RÉSERVATION DE SALLE ET REPAS

Résidence *Art&Loire* – St Georges/Loire

Diapositive
présentée
en réunion
des familles
le 17/06/25

LIEUX	Espace DALI (Accueil de jour)	Espace VAN GOGH (PASA)	Salle d'animation VIVALDI	Salle de réunion Joséphine BAKER
NBRE MAX DE CONVIVES	8 personnes (y compris le résident)	12 personnes (y compris le résident)	25 personnes (y compris le résident)	15 personnes (y compris le résident)
REPAS ACCOMPAGNANTS	OUI	OUI	NON	NON
MISE À DISPOSITION DE VAISSELLE	OUI Les accompagnants s'engagent à rendre la salle propre et la vaisselle faite (l'espace est équipé d'un lave-vaisselle)	OUI Les accompagnants s'engagent à rendre la salle propre et la vaisselle faite (l'espace est équipé d'un lave-vaisselle)	NON Les accompagnants s'engagent à rendre l'espace propre et rangé	NON Les accompagnants s'engagent à rendre l'espace propre et rangé
QUAND	WE et jours fériés Pas de contrainte horaire	WE et jours fériés Pas de contrainte horaire	WE et jours fériés Pas de contrainte horaire	WE et jours fériés Pas de contrainte horaire

RÉSERVATION DE SALLE ET REPAS

Résidence *Art&Loire* – St Georges/Loire

Diapositive
présentée
en réunion
des familles
le 17/06/25

LIEUX	Salon des familles CLAUDEL	Salon des familles GABIN	Salon des familles PIAF/BAZIN
NBRE MAX DE CONVIVES	8 personnes (y compris le résident)	8 personnes (y compris le résident)	8 personnes (y compris le résident)
POSSIBILITÉ REPAS ACCOMPAGNANTS	OUI	OUI	OUI
MISE À DISPOSITION DE VAISSELLE	OUI Les accompagnants s'engagent à déposer la vaisselle sale sur le chariot mis à leur disposition et l'acheminer vers l'office	OUI Les accompagnants s'engagent à déposer la vaisselle sale sur le chariot mis à leur disposition et l'acheminer vers l'office	OUI Les accompagnants s'engagent à déposer la vaisselle sale sur le chariot mis à leur disposition et l'acheminer vers l'office
QUAND	Du lundi au vendredi de 12 h à 14 h	Du lundi au vendredi de 12 h à 14 h	Du lundi au vendredi de 12 h à 14 h

RÉSERVATION DE SALLE ET REPAS

Résidence *Le Havre Ligérien* – Montjean/Loire

Diapositive
présentée
en réunion
des familles
le 19/06/25

LIEUX	Salon des résidents A	Salon des résidents B	Salle à manger
NBRE MAX DE CONVIVES	8 personnes (y compris le résident)	8 personnes (y compris le résident)	12 personnes (y compris le résident)
POSSIBILITÉ REPAS ACCOMPAGNANTS	OUI	OUI	OUI
MISE À DISPOSITION DE VAISSELLE	OUI Les accompagnants s'engagent à rendre la salle propre et la vaisselle faite (l'espace est équipé d'un lave-vaisselle)	OUI Les accompagnants s'engagent à rendre la salle propre et la vaisselle faite (l'espace est équipé d'un lave-vaisselle)	OUI Les accompagnants s'engagent à déposer la vaisselle sale sur le chariot mis à leur disposition et l'acheminer vers l'office
QUAND	Les WE et jours fériés de 12 h à 14 h	Les WE et jours fériés de 12 h à 14 h	Tous les jours de 12 h à 17 h 30

RÉSERVATION DE SALLE ET REPAS

Résidence *Les Hauts du Château* – Champtocé/Loire

Diapositive
présentée
en réunion
des familles
le 23/06/25

LIEUX	Salon des familles	Salle d'animation
NOMBRE MAXIMUM DE CONVIVES	8 personnes (y compris le résident)	15 personnes (y compris le résident)
POSSIBILITÉ REPAS ACCOMPAGNANTS	OUI	NON
MISE À DISPOSITION DE VAISSELLE	OUI Les accompagnants s'engagent à déposer la vaisselle sale sur le chariot mis à leur disposition et l'acheminer vers l'office	NON Les accompagnants s'engagent à rendre l'espace propre et rangé
QUAND	Tous les jours de 12 h à 15 h	Les WE et jours fériés de 12 h à 14 h

RÉSERVATION DE SALLE ET REPAS

Résidence *Landeronde* – La Possonnière

Diapositive
présentée
en réunion
des familles
le 03/07/25

LIEUX	PASA	Salle des familles
NOMBRE MAXIMUM DE CONVIVES	12 personnes (y compris le résident)	4 personnes (y compris le résident)
POSSIBILITÉ REPAS ACCOMPAGNANTS	OUI	OUI
MISE À DISPOSITION DE VAISSELLE	OUI Les accompagnants s'engagent à rendre la salle propre et la vaisselle faite (l'espace est équipé d'un lave-vaisselle)	OUI Les accompagnants s'engagent à déposer la vaisselle sale sur le chariot mis à leur disposition et l'acheminer vers l'office
QUAND	Les WE et jours fériés Pas de contrainte horaire	Tous les jours Pas de contrainte horaire

QUESTION 4 - TRANSMISE LE 05/02/2026

- **Comment fonctionne le chèque énergie ?** Une fois le dossier rempli, est-ce que la somme est déduite chaque mois ? Quel est le délai de remboursement ?
 - ➔ *En principe, lorsque le versement de l'aide spécifique (qui remplace le chèque énergie pour les résidents en EHPAD) est effectivement perçu par l'établissement, le montant correspondant est déduit de la facturation du résident.*
 - À ce jour, toutefois, les demandes formulées par l'établissement pour le compte des résidents n'ont pas encore été instruites par les services concernés. De ce fait, aucun versement n'a encore été effectué, ce qui ne permet pas pour l'instant d'appliquer cette déduction.*
 - Le délai de traitement et de remboursement dépend des organismes gestionnaires du dispositif et reste indépendant de l'établissement. Dès réception des sommes, les régularisations seront effectuées sur les factures des résidents concernés.*

Adoption du rapport d'activité du CVS

(Projet transmis le 30/01/2026)

FONCTIONNEMENT & ACTIVITÉ DU CVS EN 2025

4 séances plénières



RU titulaires

au 06/11/25 :

13 sièges pourvus
sur 16

27 membres
au total soit
RU 48 %

En moyenne,
10 RU présents

1 appel à candidature
sur 3 sites pour pourvoir
des sièges vacants

Grandes actions :

- ✓ Enquête de satisfaction 2024-2025
- ✓ Renouvellement total du CVS :
 - *Élections en mars*
 - *Adoption du règlement intérieur*
 - *Adoption d'une charte du RU*
- ✓ 42 questions et demandes des résidents
- ✓ 17 questions et demandes des familles
- ✓ Groupe de réflexion sur le Projet d'Établissement

RU : représentants des usagers (résidents et proches)

ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXÉS POUR 2025

Liés au fonctionnement du CVS :

Réalisés :

- ✓ Organiser les élections pour le renouvellement du CVS.
- ✓ Adopter le règlement de fonctionnement du CVS avec les nouveaux membres.
- ✓ Maintenir l'organisation de réunions préparatoire au CVS (résidents, représentants des familles).
- ✓ Favoriser la consultation en amont plutôt que l'information.

Démarche d'amélioration du service rendu :

Réalisé :

- ✓ Associer les membres du CVS à l'élaboration du nouveau Projet d'Établissement.

Non réalisés = reportés en 2026 :

- ➔ Associer les membres du CVS à l'élaboration du nouveau livret d'accueil des résidents.
- ➔ Trouver des alternatives aux enquêtes de satisfaction papier pour recueillir la satisfaction des résidents.

OBJECTIFS FIXÉS POUR 2026

Fonctionnement du CVS :

- ➔ Systématiser au moins un appel à candidature sur sièges vacants par an et par collège.
- ➔ Accompagner la transformation des réunions préparatoires avec les résidents en « comité des résidents » intégrant commission animation et commission restauration.
- ➔ Transmettre au moins 90 % des documents utiles deux semaines avant la séance plénières.

Amélioration de la qualité du service :

- ➔ Associer les membres du CVS à l'élaboration du nouveau livret d'accueil des résidents.
- ➔ Associer les membres du CVS à l'élaboration d'un livret d'accueil des proches.
- ➔ Trouver des alternatives aux enquêtes de satisfaction pour recueillir la satisfaction des résidents.

**Avis des membres du CVS
sur le contrat transmis le 23/10/25 ?**

Le suivi des réclamations



SUIVI ET BILAN DES RÉCLAMATIONS 2025

7 nouvelles réclamations

transmises entre le 01/11 et le 31/12/25

4 mails/courriers,
3 fiches de communication

Toutes émises par un proche

6 réponses écrites
(électroniques)

2 entretiens
(1 entrevue,
1 téléphonique)

Délais de réponse 1 à 13 jours
Moyenne : **3,7 jrs**

Soit 39 réclamations
transmises en 2025

5 orales, 21 mails/courriers,
18 fiches de communication¹

1 émise par un résident
38 émises par un proche

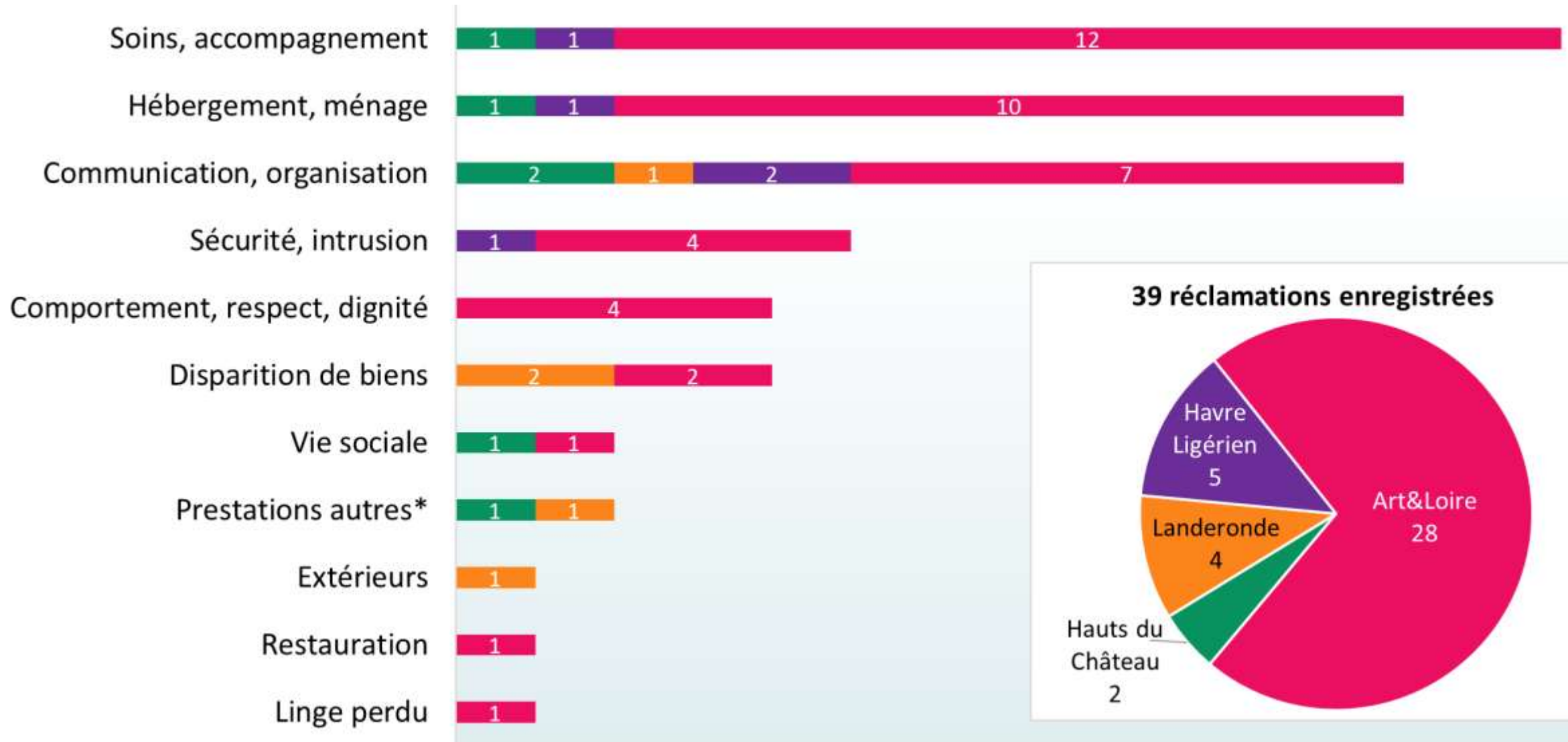
27 réponses écrites
(4 postales,
23 électroniques)

15 entretiens
(14 entrevues,
1 téléphonique)

Délais de réponse 0 à 79 jours
Moyenne : **8,7 jrs**

¹ Plusieurs réclamations sont doublées (orale puis écrite, fiche + mail)

THÈMES DES RÉCLAMATIONS ENREGISTRÉES EN 2025



* Suppression de l'accueil et longue absence de la cadre, défaut de clé et de nom sur la boîte aux lettres.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRES

Dernière réclamation 2025

Suivi non connu lors de la transmission de l'extrait du registre le 30/01/26 :

- Réclamation par mail le samedi 20/12/25
- Retour au mail par la directrice le mardi 23/10/25
- Échanges au sein du service
- Échange téléphonique avec la plaignante le 29/12/25
- 08/02/26 : mail de remerciement

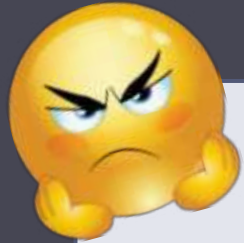
3 réclamations en 01/2026

Déambulateur ne serait pas celui de la résidente :

- Fiche de communication le 22/01/26
- Rencontre plaignante le 22/01 + appel ergothérapeute avec solution le 28/01

Comportement agressif d'un résident (x 2) :

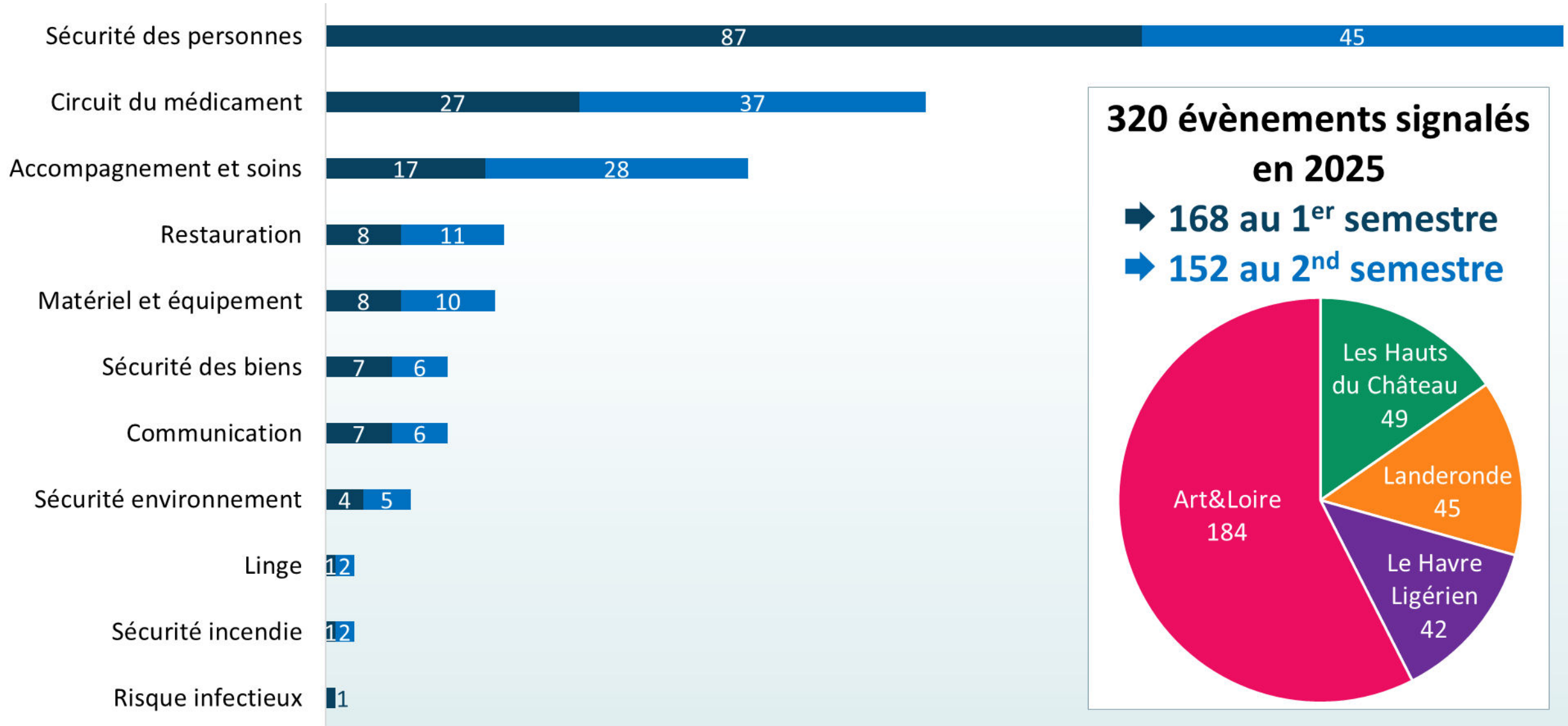
- Orales + mail les 19/01 et 26/01/26
- Rencontres plaignantes + retour mail
- Adaptation de l'accompagnement, recherche de solutions.



Les évènements indésirables et appréciables déclarés en 2025

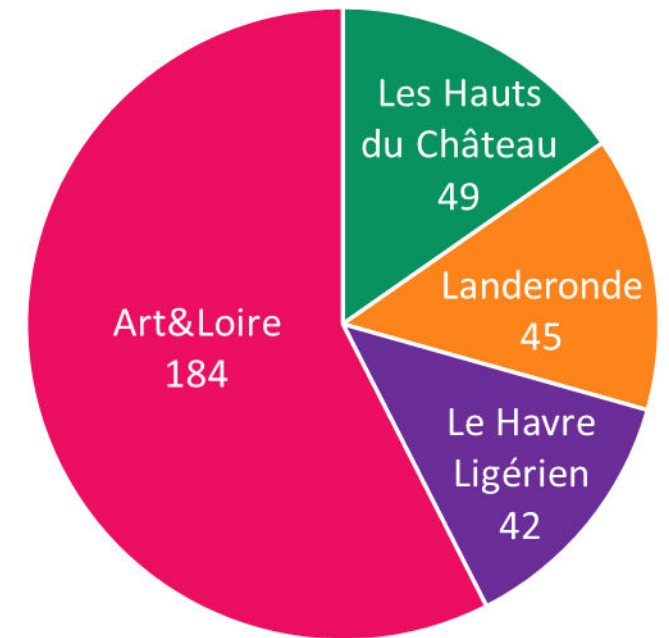


ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES – BILAN 2025

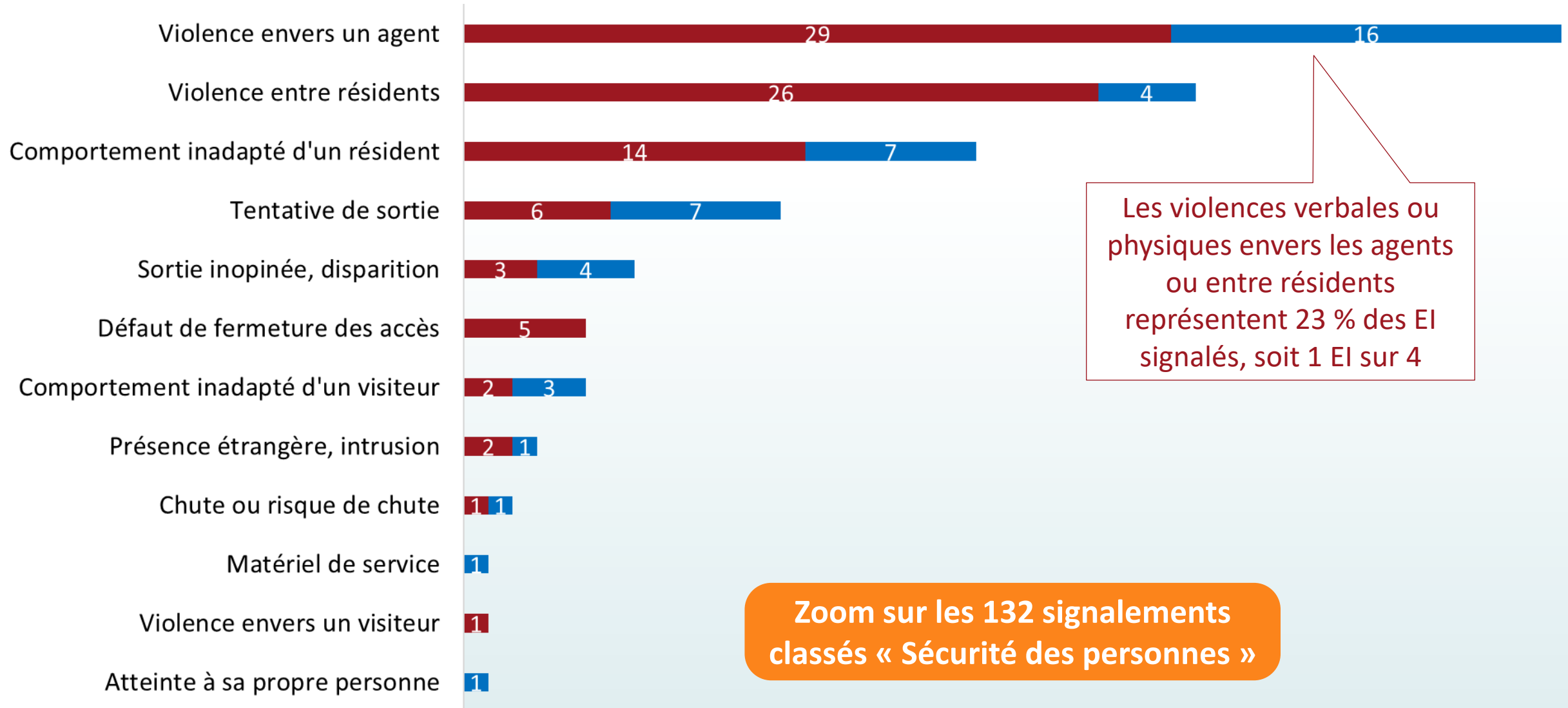


320 évènements signalés en 2025

➔ **168 au 1^{er} semestre**
➔ **152 au 2nd semestre**



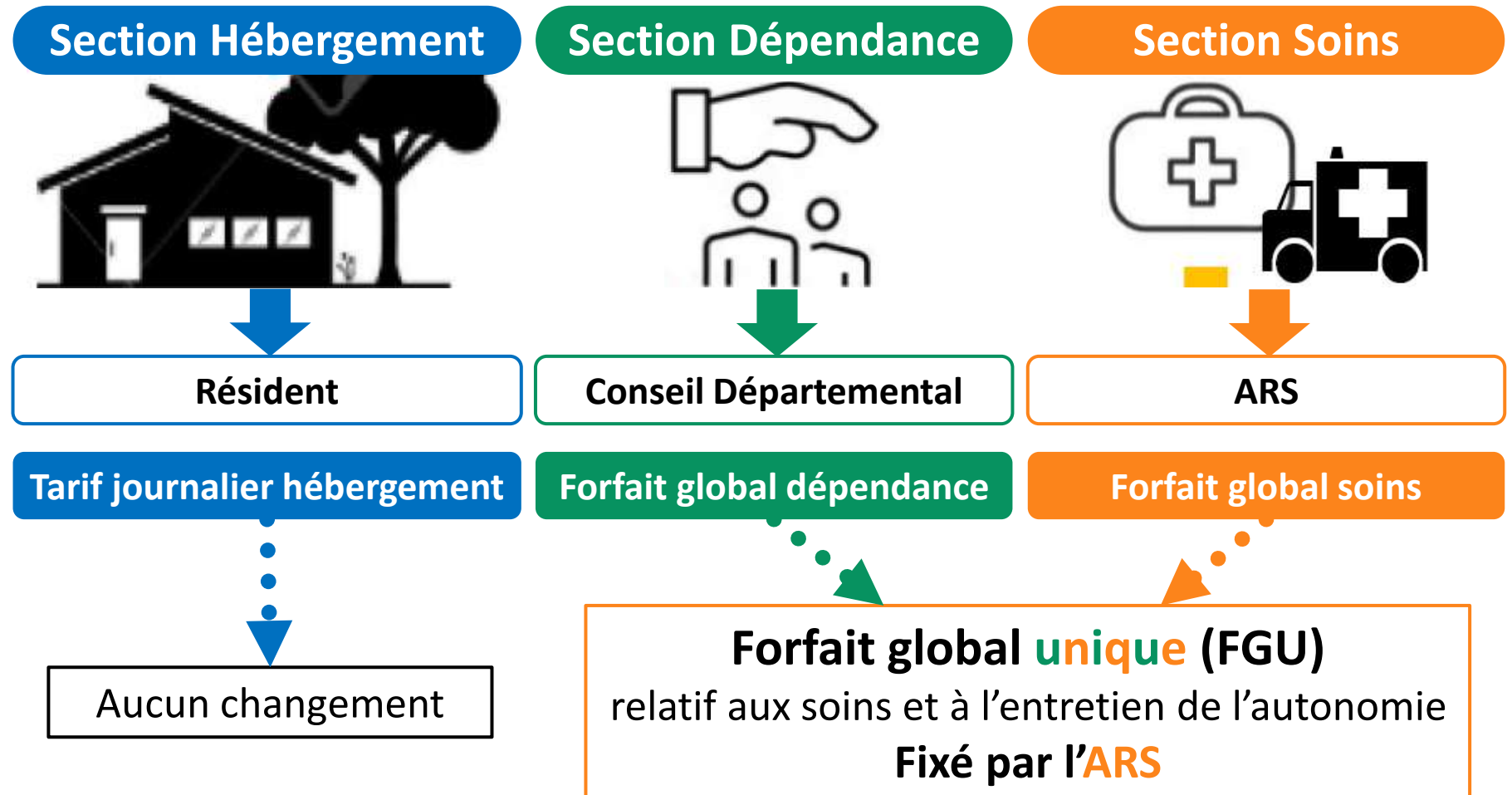
ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES – BILAN 2025



Augmentation de la participation forfaitaire autonomie

À compter du 01/07/2025 : regroupement des actuelles sections « soins » et « dépendance »

Diapositive
présentée
en CVS le
26/06/25



CE QUI VA CHANGER AU 01/07/2025

Diapositive
présentée
en CVS le
26/06/25

- **La participation journalière à l'entretien de l'autonomie sera désormais unique et arrêtée au niveau national**
 - ⇒ Cette participation remplace le ticket modérateur
 - ⇒ Elle est fixée à 6,10 € par jour
- **Dans le cadre de l'expérimentation, le volet APA-E n'existe plus**
 - ⇒ L'établissement ne facturera donc plus aucun tarif journalier aux départements dans lesquels ses résidents ont conservé leur domicile de secours

Date mise en application ????????

**Nous sommes toujours dans l'attente de la publication
du montant de la participation forfaitaire fixée à 6,10 €**

Les règles de facturation au 01/03/25

Diapositive
présentée
en CVS le
26/06/25

Résidents originaires du 49 ou du 44	Facturé
Tarif hébergement journalier	73,65 €
Ticket modérateur = tarif dépendance GIR 5-6	6,14 €
Tarif journalier pour les résidents originaires du 49 ou 44	79,79 €

Résidents non originaires du 49 ou du 44	Facturé
Tarif hébergement journalier	73,65 €
Tarif grande dépendance GIR 1-2	22,79 €
Tarif moyenne dépendance GIR 3-4	14,47 €
Tarif faible dépendance GIR 5-6	6,14 €
Tarif journalier pour les résidents GIR 1-2 hors 49 ou 44	96,44 €
Tarif journalier pour les résidents GIR 3-4 hors 49 ou 44	88,12 €
Tarif journalier pour les résidents GIR 5-6 hors 49 ou 44	79,79 €

CONSÉQUENCES SUR LA FACTURATION

Diapositive
présentée
en CVS le
26/06/25

Résidents originaires du 49 ou du 44	01/03/25	01/07/25
Tarif hébergement journalier	73,65 €	73,65 €
Ticket modérateur = tarif dépendance GIR 5-6	6,14 €	
Participation forfaitaire à l'entretien de l'autonomie		6,10 €
Tarif journalier pour les résidents originaires du 49 ou 44	79,79 €	79,75 €

Résidents non originaires du 49 ou du 44	01/03/25	01/07/25
Tarif hébergement journalier	73,65 €	73,65 €
Tarif grande dépendance GIR 1-2	22,79 €	
Tarif moyenne dépendance GIR 3-4	14,47 €	
Tarif faible dépendance GIR 5-6	6,14 €	
Participation forfaitaire à l'entretien de l'autonomie		6,10 €
Tarif journalier pour les résidents GIR 1-2 hors 49 ou 44	96,44 €	79,75 €
Tarif journalier pour les résidents GIR 3-4 hors 49 ou 44	88,12 €	
Tarif journalier pour les résidents GIR 5-6 hors 49 ou 44	79,79 €	

La participation du résident au titre de l'entretien de l'autonomie devient unique, quel que soit son âge, son GIR et son département d'origine.

PARTICIPATION FORFAITAIRE AUTONOMIE 2026

Article 3 du décret du 20/02/25 :

- le montant de la participation forfaitaire est revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année,
- en appliquant un coefficient basé sur *l'évolution annuelle des prix à la consommation*.

Pour 2026, le taux retenu est de 1 % soit une augmentation de la participation forfaitaire de 0,06 €.

Ce montant est applicable depuis le 1^{er} janvier 2026.

Résidents originaires du 49 ou du 44

	01/03/25	01/07/25	01/01/26
Tarif hébergement journalier	73,65 €	73,65 €	73,65 €
Ticket modérateur = tarif dépendance GIR 5-6	6,14 €		
Participation forfaitaire à l'entretien de l'autonomie		6,10 €	6,16 €
Tarif journalier pour les résidents originaires du 49 ou 44	79,79 €	79,75 €	79,81 €

Nouvelles annexes

Recueils de consentement

CONTROLES ADMINISTRATIFS ET INSPECTIONS DANS LE LOGEMENT

Annexe 23 au contrat de séjour :
**AUTORISATION AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS
ET INSPECTIONS DANS LE LOGEMENT**
ACC. DE VIE ET D'ACCUEIL DES PERSONNES AGÉES (AVAP) / Page 1 sur 1

1. OBJET ET LÉGISLATION

La loi prévoit que des autorités compétentes (Agence régionale de santé, Conseil départemental, préfet, inspection générale des affaires sociales) peuvent faire des contrôles dans la résidence où vous êtes hébergé(e) afin de vérifier que l'établissement respecte la loi, vos droits et votre sécurité.

Ces contrôles peuvent concerner les espaces privés des personnes accompagnées (votre logement) à condition que vous ayez donné votre accord de principe par écrit.

Le décret n° 2025-1393 et l'article R.313-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles précisent que :

- l'accord écrit de l'occupant (ou de son représentant légal) est recueilli lors de la signature du contrat de séjour,
- cet accord est révocable à tout moment, y compris au moment du contrôle,
- le contrôle s'effectue en présence de l'occupant des lieux (ou de son représentant légal).

2. IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

Je soussigné(e) :

☐ Personne hébergée à la résidence _____

ou

☐ Représentant légal de Mme / M. _____
hébergé(e) à la résidence _____

* Si la personne est sans protection juridique, l'avis du majeur protégé doit être recherché en priorité, le représentant légal interviendra si le consentement ne peut être recueilli.

☐ Cocher cette case si la personne ne peut pas s'exprimer

☐ Cas particulier : absence d'entourage

3. RECUEIL DU CONSENTEMENT

☐ **Accepte** que des contrôles des autorités administratives soient réalisés dans mon espace privé, en ma présence.

☐ **Refuse** que des contrôles des autorités administratives soient réalisés dans mon espace privé, même si je suis présent(e).

Nom du professionnel qui recueille le consentement : _____

Date : _____ Signature de la personne, à défaut de son représentant légal : _____

CHAPD Les Hauts de l'Orne
CHAPD Le Mans
CHAPD Le Mans
CHAPD Le Mans

OBJET ET LÉGISLATION :

- Des autorités compétentes (ARS, CD 49...) peuvent faire des contrôles pour vérifier que l'établissement respecte la loi, vos droits et votre sécurité.
- Ces contrôles peuvent concerner **votre logement à condition que vous ayez donné votre accord** de principe par écrit.
- ***Décret n° 2025-1393 et article R.313-25 du CASF :***
 - ➔ L'accord écrit de l'occupant (ou de son représentant légal) est recueilli lors de la signature du contrat de séjour.
 - ➔ Il est révocable à tout moment, y compris lors du contrôle.
 - ➔ Le contrôle s'effectue en votre présence.

Avis des représentants du CVS sur le projet transmis le 02/02/2026 ?

COLLECTE, CONSERVATION ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

OBJET ET LÉGISLATION :

- L'établissement collecte des données personnelles vous concernant : identité, n° sécurité sociale, informations médicales...
- **Ces données sont nécessaires pour vous accompagner.**
- Leur utilisation est régie par une loi européenne : le RGPD.
- **Décret n° 2025-1395** : L'établissement doit recueillir votre accord de principe ou votre refus pour cette collecte, la conservation et le traitement de vos données.

**Avis des représentants du CVS
sur le projet transmis le 02/02/2026 ?**

Annexe 24 au contrat de séjour :
**AUTORISATION À LA COLLECTE, LA CONSERVATION
ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES**
RGPD et 1121 A / 1^{ère} version de 03/06/2015, page 1 sur 1

1. OBJET ET LÉGISLATION

Tout au long de votre séjour, l'établissement collecte des données personnelles vous concernant (identité, numéro de sécurité sociale, informations médicales...). Ces données sont des informations nécessaires pour votre accompagnement. Elles sont protégées et leur utilisation est régie par une loi européenne : le Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Le décret n° 2025-1395 du 29 décembre 2025 précise que l'établissement doit recueillir l'accord de principe ou le refus de la personne accompagnée (ou de son représentant légal) pour la collecte, la conservation et le traitement de ses données personnelles.

2. IDENTIFICATION DU SIGNATAIRE

le soussigné(e)* _____
☐ Personne hébergée à la résidence _____
ou
☐ Représentant légal de Mme / M. _____
Hébergé(e) à la résidence _____

* Si la personne est sous protection juridique, l'avis du majeur protégé doit être recherché en priorité, le représentant légal interviendra si le consentement ne peut être recueilli.
☐ Cocher cette case si la personne ne peut pas s'exprimer.
☐ Cas particulier : absence d'entourage.

3. RECUEIL DU CONSENTEMENT

☐ **Accepte** la collecte, la conservation et le traitement des données personnelles qui concernent mon accompagnement.

☐ **Refuse** la collecte, la conservation et le traitement des données personnelles qui concernent mon accompagnement.

Conformément à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de transfert de vos données personnelles, ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation de leur traitement, par simple demande auprès de la direction de l'établissement.

Nom du professionnel qui recueille le consentement : _____
Date : _____ Signature de la personne, à défaut de son représentant légal : _____

* Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

EMPAO Les Hauts du Chêne
CHAMPTOCT / OURE
EMPAO Landerneau
LA PORCONEIRE
EMPAO Le Nouer Ligères
MONTBAILLORE
EMPAO Anézou
ST GEORGESVIRE

Travaux et aménagements

LANDERONDE – AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

- ➔ Projet collaboratif avec le lycée agricole « Le Fresne » à St Gemmes/Loire
- ➔ 1^{re} réunion à l'EHPAD le 02/09 : prise de mesures, attentes
- ➔ 04/11 : présentation des plans
- ➔ 14/11 : choix des plans
- ➔ 28, 29 et 30/01/2026 : réalisation des travaux



ART&LOIRE – RÉFECTION DU PATIO UPAD/PASA

Travaux prévus :

- ➔ **Réfection de la dalle**, abimée par le tassement du terrain (**accès actuellement interdit**) – Environ 49 000 € pris en charge par l'assurance.
- ➔ **Arrachage et évacuation des végétaux**, décapage de la terre végétale sur 15 cm, par société TPPL à Mozé/Louet – 1 715 € HT.
- ➔ **Revégétalisation du patio** avec un Lagerstromia (lilas) et plantations diverses, par société NPE Paysages à Avrillé – 3 912,70 € HT.



ART&LOIRE – EXTENSION DE LA TERRASSE ADJ

Travaux prévus :

- ➔ Arrachage et évacuation de végétaux aux abords de l'actuelle terrasse
- ➔ Coffrage et coulage par pompage de béton désactivé sur nappe de treillis soudé
- ➔ Nettoyage des espaces verts
- ➔ Par société TPPL à Mozé/Louet – 10 599,68 € HT.



ACCÈS AU WIFI PUBLIC – RÉSIDENTS

Suite au retour du représentant suppléants des familles de Montjean :

- ➔ Constat du dysfonctionnement du réseau WiFi public, qui aurait dû être accessible aux résidents.
- ➔ Contrôleurs de tous les sites mis à jour le 10/02/26 : la connexion est de nouveau fonctionnelle.
- ➔ Augmentation du temps de connexion à 30 jours : 2 contrôleurs étaient paramétrés sur 1 heure.

N'hésitez pas à remonter tout dysfonctionnement.



Informations et questions diverses

CALENDRIER DES RENCONTRES 2026



Site de Saint Georges sur Loire pour toutes les séances du CVS

Merci à toutes et tous
pour votre attention.